



DECRET D/2024/

0082

/PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration Publique ;
- Vu** la Loi L2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 13 mars 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/578/PRG/CNRD/SGG du 12 décembre 2022 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

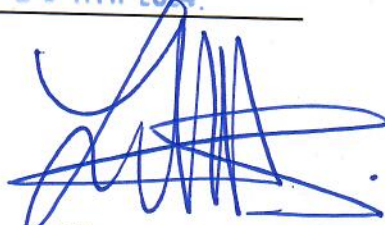
DECRETE :

Article premier : Monsieur Aboubacar DECON KONDE, précédemment Conseiller Economique et Financier à la Société Electricité de Guinée (EDG S.A), est nommé **Directeur Général du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés.**



Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 AVR 2024



Général de Corps d'Armée Mamadi DOUMBOUYA

